



26.07.25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 39

Présents : 24

Votants : 34

Date de la convocation : 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi huit juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle du Coq Hardi- Commune de LA SAUVE MAJEURE sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (24): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, , M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) : BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **CREON :** Mme Mathilde FELD pouvoir à Mme Fabienne IDAR, Mme Josette BERNARD pouvoir à Mme Lydie MARIN, M. Manuel ROQUE pouvoir à M. Stéphane SANCHIS **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Alain ZABULON, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à M. Ludovic CAURRAZE, Mme Ramona CHETRIT pouvoir à Mme Véronique LESVIGNES **LOUPES :** Mme Agnès TEYCHENEY pouvoir à M. Frédéric LATASTE **SADIRAC :** Mme Estelle METIVIER pouvoir à M. Benjamin AUDUREAU, Mme Mélanie ARBULE-GUEYE pouvoir à M. Patrick GOMEZ

ABSENTS (05) : CURSAN : M. Frédéric PAUL **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC **SADIRAC :** M. Cédric ANTON, Mme Elodie DUBEDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Marie Christine SOLAIRE déléguée communautaire de la Commune de LA SAUVE MAJEURE secrétaire de séance.

OBJET : CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) CLVSS (CONTRAT DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES SEXUELLES ET INTRAFAMILIALES) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR L'APPEL A PROJET « INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL 2025 »

Rapporteur : Mme Sophie RENAUD, Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité

a) Préambule explicatif

La Communauté de Commune du Créonnais s'engage dans la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales. Pour ce faire, elle s'appuie sur la politique de l'État, notamment les engagements pris par le Président de la République pour prévenir et lutter contre ces violences (25 novembre 2017), les actions du Gouvernement (Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars 2018), et le 5ème plan interministériel (2017-2019) de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes. Cette politique est associée à la stratégie nationale de prévention de la délinquance et au plan départemental de prévention de la délinquance, déclinés par les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

La CDC du Créonnais développe des partenariats territoriaux comme les contrats locaux de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le CISPD du Créonnais, via ses Comités Techniques de prévention de la délinquance et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, a identifié une augmentation des situations sensibles liées à la violence (rixes, prostitution de mineurs, agressions sexuelles) ces 2 dernières années.

Les partenaires souhaitent agir préventivement pour éviter l'aggravation de la situation et mettre en place des actions de prévention. La stratégie d'action du CISPD est de travailler fortement sur la prévention et l'anticipation auprès des jeunes, des habitants et de leur environnement.

Malgré toutes nos actions au quotidien, la cellule de veille du CISPD est de plus en plus fréquemment sollicitée pour des situations de violence chez tout type de public. Il est devenu essentiel aux yeux des acteurs du territoire, de marquer par un événement fort l'esprit des usagers du créonnais.

b) Présentation du projet

Le CLVSS (CONTRAT DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES SEXUELLES ET INTRAFAMILIALES du CISPD (instance composée d'élus et de techniciens) élabore depuis 2021 un plan d'actions sur le sujet. Les grandes lignes du plan d'actions 2025 sont :

- Développer des outils pour décroisonner et faciliter l'accompagnement des familles victimes par les professionnels.

- Continuer à former et sensibiliser le territoire.

- Communiquer sur tout le territoire

Les objectifs spécifiques liés à cet événement sont :

Mailler le territoire avec des événements visant tout type de public

Sensibiliser aux différentes formes de violence et aux recours locaux

Libérer et accueillir les paroles

Ces objectifs seront regroupés à travers le "MOIS DE SENSIBILISATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES SEXUELLES ET INTRAFAMILIALES (novembre 2025)".

Plusieurs temps de rencontres avec les habitants sont prévus (projections, débats, tables rondes...) sur tout le territoire. Le CLVSS mobilisera de nombreux partenaires du territoire pour mener des actions pour tous les publics.

La programmation de ce mois de sensibilisation est issue d'un travail territorial mené depuis 2021. Après avoir proposé de nombreuses formations pour les techniciens médico-sociaux, sociaux, gendarmes et élus, et construit des outils pour favoriser la prise en charge des victimes, le CLVSS souhaite informer la population de sa compétence et de son engagement sur le sujet.

Le territoire a souhaité valoriser les partenaires locaux et associer des partenaires experts extérieurs.

Il est prévu en clôture du mois de sensibilisation, le 25 novembre ("Journée de la lutte contre les violences faites aux femmes"), la projection du film documentaire "Il faut couper dès la racine" réalisé par Dragoss Ouedraogo, en partenariat avec CISE et la Mission Locale des Hauts de Garonne. Cette projection sera suivie d'un temps d'échange convivial en présence de la gendarmerie de Créon et du CACIS de Bordeaux.

Des interventions de compagnies de théâtre forum sont prévues : la Cité' Cie (1 représentation), OXXO (2 représentations pour les jeunes et leurs parents), et la Compagnie MEMSO (2 représentations de leur pièce "Dolores").

En partenariat avec le CIDFF de la Gironde, une exposition itinérante du dictionnaire "non-amoureux" sera proposée, et 20 exemplaires seront imprimés pour le territoire. L'exposition "Blessures de Femmes" de Catherine CABROLE sera présentée pendant une semaine, avec une lecture de témoignages lors du vernissage (en présence du CACIS et de la Gendarmerie de Créon).

Une rencontre-dédicace avec Mail Ann CHAPIRON, autrice et illustratrice jeunesse, est prévue sur le thème "C'est mon corps" et "Le Loup", avec deux interventions d'une heure en milieu scolaire ou périscolaire (en partenariat avec l'Association Léo Lagrange).

Des temps d'échanges avec les jeunes sur le cyberharcèlement seront organisés (avec le centre socio-culturel intercommunal, La Cabane à Projets, l'information jeunesse et la gendarmerie) dans les établissements scolaires (lycée, collège, MFR et écoles élémentaires).

L'information jeunesse proposera également un temps d'échange avec les classes de quatrième sur la sexualité et le consentement.

En fil rouge, une radio micro-trottoir (avec le point jeunes du territoire et Léo Lagrange) et la création de boîtes aux lettres de recueil de parole dans toutes les communes de la CDC (avec un élu référent) sont prévues.

La ludothèque intercommunale Kaléidoscope créera un escape game itinérant sur le même sujet.

Pour les seniors, des temps dédiés seront proposés en partenariat avec le réseau communal Créonnais MONALISA, avec deux interventions de deux heures d'une psychologue clinicienne interculturelle sous forme de "Café philo" à partir de trois œuvres (film ou livre).

L'ensemble de ces animations vise à sensibiliser toutes les populations du territoire, des plus jeunes aux plus âgées, en proposant différents modes d'approche (cinéma, théâtre, photo). Le mois de sensibilisation sera associé à une campagne de communication locale (affiches, dépliants).

c) **Demandes de financement**

Dans le cadre de l'appel à projet **Appel à Initiatives Locales de Développement Social 2025**:

La CdC sollicite auprès du CD33 une subvention de 14 314€.

d) **Plan de financement prévisionnel**

Le plan de financement prévisionnel 2025-2026 pour la CCC pourrait donc être le suivant :

CHARGES		PRODUITS	
60 – Achat d'études et prestations de service	1 000	Autofinancement CCC	15 314
60 – Autres fournitures	1 000		
62 – Rémunération d'intermédiaires	18 184	Subvention CD33	14 314
62 – Intermittents	9 144		
62 – Déplacement et missions	300		
Sous total :	29 628	Sous total :	29 628

e) **Proposition de Monsieur le Président**

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du CD33 au titre de la mise en œuvre du projet :

« 1 MOIS POUR BRISER LE SILENCE » MOIS DE SENSIBILISATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES SEXUELLES ET INTRAFAMILIALES (novembre 2025)

f) **Délibération proprement dite**

Ainsi, après avoir entendu les explications précitées,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuvent le plan de financement tel que décrit ci-dessus.
- Autorisent Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du CD33 au titre de la mise en œuvre du projet :

« 1 MOIS POUR BRISER LE SILENCE » MOIS DE SENSIBILISATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES SEXUELLES ET INTRAFAMILIALES (novembre 2025)

Monsieur le Président,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

* informe que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

* rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Marie Chrsitine SOLAIRE

Le Président de la Communauté de Communes du Créonnais
Alain ZARUCCO

